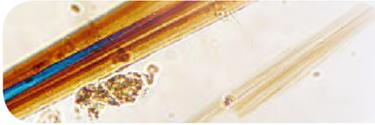




## VOS ANALYSES D'AMIANTE DANS L'AIR



Eurofins Hygiène du Bâtiment analyse vos prélèvements d'air afin de déterminer les concentrations en fibres d'amiante en suspension dans l'air tels que définis dans les textes réglementaires du Code du travail et du Code de la Santé Publique.

## LES CHAMPS D'APPLICATION

### Code de la Santé Publique :

**Air ambiant** : environnement extérieur

*Mesures environnementales.*

**Air intérieur** : mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis.

*Audit/diagnostic initial, surveillance périodique, 2<sup>ème</sup> restitution, contrôle d'actions correctives.*

**les critères d'arrêt de comptage sont :**

- L'atteinte de l'objectif de mesure qui est une SA de 0,3 voire 0,5 fibres/litre
- ou le comptage de 100 fibres

### Code du Travail :

**Air des lieux de travail** : contrôle et validation des mesures de protection issues de l'évaluation des risques lors des travaux de traitement de l'amiante, de maintenance ou d'entretien d'appareils.

*Mesures sur opérateurs, 1<sup>ère</sup> restitution/libératoires, mesures environnementales.*

## NOS MÉTHODES ANALYTIQUES RÉGLEMENTAIRES

Le comptage des fibres d'amiante dans l'air est réalisé conformément à la norme NF X 43-050 au Microscope Électronique à Transmission (MET) en tenant compte du type de mesure effectué et en lui appliquant par défaut les objectifs de mesures correspondants définis dans le guide d'application GA X 46-033 de la norme ISO 16000-7. Afin de respecter ces objectifs de mesure, des comptages complémentaires peuvent être nécessaires.

### Nos Analyses par Microscopie Électronique à Transmission (MET) incluent :

- Détermination de la concentration en fibres d'amiante par Microscopie Electronique à Transmission (MET)  
Fibres  $L > 5\mu\text{m}$ ,  $d < 3\mu\text{m}$ ,  $L/d \geq 3$

**META point fixe** : comptage de fibres d'amiante dans l'air avec identification du type d'amiante par MET. Analyses sur 4 à 24 ouvertures, puis comptages complémentaires si l'objectif de mesure n'est pas atteint.

**META travail avant juillet 2015** : comptage de fibres d'amiante dans l'air pendant travaux avec identification du type d'amiante par MET. Analyses sur 4 à 60 ouvertures maximum. Objectif de mesure par défaut : 10 fibres / L.

**META travail SA visée 1 fibre/L** : idem ci-dessus + objectif de mesure par défaut : 1 fibre/L.

- Optionnel

↪ Fibres courtes d'amiante (FCA)  $L < 5\mu\text{m}$ ,  $d > 3\mu\text{m}$  et  $L/d \geq 3$

- Distinction entre :

Fibres fines d'amiante (FFA)  $L > 5\mu\text{m}$ ,  $d < 0,2\mu\text{m}$  et  $L/d \geq 3$

Fibres dites « OMS »  $L < 5\mu\text{m}$ , diamètre entre 0.2 et  $3\mu\text{m}$

## Pour les analyses soumises au code de la santé publique :

- L'objectif de mesure par défaut est d'atteindre une sensibilité analytique de 0.3 voir 0.5 fibre/litre.

## Pour les analyses relatives au code du travail :

- **En zone de travail** : l'objectif des mesures est d'atteindre une sensibilité analytique correspondant au maximum à 10 % de la VLEP.
- **Pour les mesures environnementales** : l'objectif de mesure est d'avoir une borne supérieure inférieure à 5 fibres/litre (jusqu'à 3.5 fibres observées) afin de respecter le seuil réglementaire.

Le rapport analytique rend compte du nombre et de la nature de fibres d'amiante observées, de la sensibilité analytique et de la concentration en fibres d'amiante par litre d'air. **Si le prélèvement est effectué par un tiers, le résultat sera exprimé en densité (fibres/filtre) et la concentration sera donnée à titre indicatif. Celle-ci ne pourra être rendue COFRAC par le laboratoire.**

Données concernant le prélèvement		
* Type de mesure	MET Environnemental	-
* Date et heure du début du prélèvement	25/06/13 à 6:00	-
* Date et heure de la fin du prélèvement	25/06/13 à 18:00	-
* Volume prélevé	4 804	Litre(s)
Données de l'analyse		
* Fraction calcinée	1/4	-
* Nombre de grilles lues	2	-
* Nombre d'ouverture(s) lue(s)	15	Ouverture(s)
* Nombre de fibre(s) d'amiante dénombrée(s) (1)	3.5	Fibre(s)
* Nature des fibre(s) d'amiante dénombrée(s)	Chrysotile	-
* Sensibilité analytique	1.23	Fib. amiante/l
* Concentration calculée (2)	4.3	Fib. amiante/l
Résultats de l'analyse		
* Résultat	<10.8	Fib. amiante/l
* Limite inférieure (3)	0.0	Fib. amiante/l
* Limite supérieure (4)	10.8	Fib. amiante/l

Exemple de rapport analytique

## F.A.Q

### 1. Qu'est-ce que la Sensibilité Analytique (SA) ?

La Sensibilité Analytique (SA) est un critère de représentativité de la concentration théorique en fibres par litre lors d'un comptage. La Sensibilité Analytique est un indicateur de la précision de la mesure. Plus la SA est faible, plus la mesure est précise.

### 2. Qu'est-ce que la Borne Supérieure (BS) ?

Le comptage des fibres permet de définir un intervalle de confiance à 95 % de la concentration. Celui-ci signifie que la concentration en fibres est avec 95 % de probabilité comprise entre les bornes inférieure et supérieure \*. Jusqu'à 4 fibres dénombrées, c'est la borne supérieure qui constitue le résultat de l'analyse et qui doit être comparée à la valeur seuil réglementaire de 5 fibres/litre. Au delà de 4 fibres dénombrées c'est la valeur de la concentration calculée qui doit être comparée au seuil réglementaire.

\* Indiquées sur le rapport d'analyse

## Les bonnes raisons de choisir Eurofins Hygiène du Bâtiment :

- ➔ Un réseau de 6 laboratoires en France (accréditations n° 1-1591, 1-1592, 1-1593, 1-5597, 1-1751, 1-5840 \*)
- ➔ Des délais express pour vos besoins immédiats
- ➔ La consultation des résultats analytiques en ligne via Eurofins On Line (EOL)
- ➔ Un suivi personnalisé en toute simplicité avec un interlocuteur unique

\* Accréditations COFRAC, Section Essais, liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



Nous contacter

T : 03 88 911 911

✉ : [Batiment@eurofins.com](mailto:Batiment@eurofins.com)

[www.eurofins.fr/hdb](http://www.eurofins.fr/hdb)